

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA (procuration à M. NARCE jusqu'à 12h10), M. KHAN (à partir de 10h40), Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (à partir de 10h15), M. NARCE (à partir de 12h10 procuration à M. BELLENGER), Mme NICKLAUS (procuration à Mme LELOUP à partir de 10h15), Mme VENNIN (procuration à M. THOMAS), M. WENDEHENNE.

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD (procuration à M. COLLINS), M. COLLINS, M. MANIERE, M. PELLENARD, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. PELLENARD), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET (à partir de 10h10 procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL et retour à 12h15), M. THOMAS, Mme TROMPIER (à partir de 12h00 procuration à M. RIALLAND).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme EVROT-CARRICAN (procuration à Mme GAETAN), Mme GAETAN.
- *Absent* : M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés* : Mme SAPALY, M. KRYPIEC, M. DI FILIPPO (procuration à Mme SAPALY) ;
- *Excusé* : M. BELLEGUEULE.
- *Absents (titulaires)* : Mme PORTERAT, M. ALOGUES, Mme MOTARD, M. DA CRUZ.
(Suppléants) : Mme CARLOT, Mme JAL, M. BROCARD, Mme BEAUVICHE, M. MAZOYER, Mme HEIJENS

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : M. JOUBERT (procuration à M. FAIVRE), M. GERVAIS (procuration à M. WENDEHENNE).
- *Excusées* : Mme MACE, Mme VAN WYMELBEKE, Mme BOISSON.
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme FOUGERON, M. MONNOT.

Membres consultatifs

- *Présents* : Mme CLERGET, M. CHERKAOUI-MALKI.
- *Excusé* : M. COLLIN.
- *Absent* : M. BATT.

Membres invités

- *Invitée* : Mme WEIDMANN à 11h pour la présentation du master de microbiologie FORTHEM.
- *Présents* : Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité,
- *Excusée* : Mme FLACANDJI-MONASSON, secrétaire de direction.

1. Approbation du PV du 5 octobre 2021

Le projet de PV est soumis au vote :

23 pour, 3 abstentions

2. Informations du Directeur d'UFR

- 2.1 Compte rendu de la Réunion des directeurs de composantes du 12 Octobre 2021

Rappel des consignes sanitaires à respecter

Reprise du dialogue de gestion avec le rectorat :

Pour l'heure, dialogue sur le bilan et des projets annexes, trajectoire en discussion début 2022 (avec décision sur la capacité d'accueil en L1).

Capacités d'accueil

Démarche incitative du président de l'uB pour que les composantes réduisent leurs capacités d'accueil, pour les filières en forte tension et même l'ensemble des filières. L'objectif est d'alerter vigoureusement le rectorat et le ministère sur le manque de moyens de l'établissement ; manque de moyens qui contraint sa masse salariale et donc la capacité d'encadrement des enseignements. Certaines UFR se sont engagées dans cette direction, ce qui conduit déjà à une réduction de la capacité d'accueil globale à l'uB de 600 places. La gouvernance de l'établissement incite mais n'oblige pas. Le directeur d'UFR pense que si tous les établissements, au niveau de la CPU, s'engageaient dans cette direction, cela aurait du sens. S'il s'agit d'une politique d'établissement, la décision revient plus à l'uB qu'aux composantes qui ne subissent pas les mêmes pressions et se trouvent dans des contextes différents. Au-delà de ce point, cela conduit à revenir sur la vocation d'accueil de l'Université. Enfin, il n'est pas certain que le ministère soit vraiment sensibilisé par une action isolée de ce type.

Certification en anglais (licences)

Pour qu'une licence soit validée, il faut une certification en anglais (L3 et L3Pro).

Pas de report possible, et donc à mettre en œuvre cette année, obligatoirement par un organisme extérieur de certification que l'université choisit (remboursement par le ministère). Ce seront des tests dématérialisés et délocalisés dans les composantes. Il faudra désigner à l'UFR un responsable du processus qui contribuera à l'organisation (heures associées à la responsabilité et aux surveillances des tests). Une charte est proposée par l'uB, nos anglicistes ont répondu pour améliorer/clarifier cette charte.

- 2.2 CPES – Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures

Le CPES est un 1^{er} cycle pluridisciplinaire sélectif de 3 ans (Bac+1 à Bac+3). La formation est fondée sur une hybridation pédagogique inédite, combinant le meilleur des classes préparatoires aux grandes écoles (intensité et qualité des cours, encadrement et suivi pédagogique, effectifs limités) et de l'université (apprentissage de l'autonomie, diversité des choix de spécialisation, formation par la recherche).

La direction de l'UFR est en discussion avec l'uB, pour la construction éventuelle d'une telle filière d'excellence, sélective, à vocation pluridisciplinaire, en association avec le lycée Carnot de Dijon. C'est une formation diplômante, prévue pour accueillir 40 % de boursiers, qui prépare les étudiant-e-s à l'entrée dans les grandes écoles et en master. 1700 à 2000 heures sont prévues, avec proportion croissante d'heures universitaires. Une dotation annuelle de 4000 € par an et par étudiant serait prévue. La thématique pourrait être l'empreinte environnementale et la durabilité des pratiques, une ouverture aux SHS est demandée. Le lycée Carnot est intéressé mais voudrait que cette préparation mène seulement aux masters. Au départ, un démarrage à la rentrée 2022 était demandé mais ce ne sera pas possible. Il en existe trois en France : université de Saclay/ lycée Henri IV, université de Strasbourg/ lycée Kleber, université de Paris II/ lycée Janson de Sailly ; en 2022, deux autres devraient être ouvertes à Bordeaux et Marseille.

Des questionnements et observations émergent au sein du conseil sur :

- La position des grandes écoles
- Le lien avec les concours A ou B : (c'est indépendant de ceux-ci)
- La répartition des enseignements entre le lycée Carnot et l'université (lycée : maths, physique, chimie, prépa concours, le reste dont l'environnement à l'uB)
- L'effectif (48 maximum)
- Priorité à l'entrée en master par rapport aux L3 classiques ? (Pas de règle de priorité)
- Thématique à discuter car l'UFR SHS voudrait créer un master « géographie, environnement, climat »
- Méthodes de travail très différentes entre CPGE et université ; enseignements nombreux au lycée en 1^{ère} année puis dégressifs, transition très progressive vers l'université ; le rectorat chapeautera la transition université/lycée
- Peut être perçu comme le début de destruction des classes préparatoires ;
- Pourquoi les réserver aux étudiants de bon niveau, et boursiers ?
- Ce qui conditionne la réussite c'est le nombre d'heures, il faudrait proposer plus d'encadrement à tous les étudiants
- Ce type de formation existe déjà : prépa Cachan conjointe lycée Eiffel/ UFR DSEP et cela fonctionne bien. Ce peut être un levier pour obtenir des crédits qui pourront bénéficier à tous nos étudiants. Mais il faudra trouver un responsable pédagogique supplémentaire
- Cette formation touche deux disciplines parmi celles en plus forte tension à l'UFR. Des mutualisations seront possibles et même nécessaires.

- 2.3 BUT et passerelles – Réunion du 25 Octobre

Mme ROSNOBLET a assisté à une réunion organisée le 25.10.2021 à l'uB, avec les VP Karen Fiorentino et Cédric Demonceaux et des représentants des IUT, de l'UFR sciences et techniques, de l'UFR SVTE et de l'ESIREM, pour discuter des passerelles entre les BUT et les autres formations. L'UFR SVTE est concernée par un segment alimentation/ nutrition. Il existe 21 BUT dans 16 mentions.

Deux peuvent concerner l'UFR :

- ♦ biotechnologies médicales qui peut conduire aux masters MIB et sciences de l'aliment
- ♦ biotechnologies qui peut déboucher sur la mention NSA.

Les IUT espèrent fortement qu'avec un BUT, leurs étudiants pourront accéder en master. L'uB a précisé que ce n'était pas un accès de droit mais sur dossier. L'objectif du ministère est que 50% des diplômes de BUT entrent sur le marché du travail, mais certains étudiants vont à l'IUT non pas pour entrer dans la vie professionnelle mais parce que le cadre est rassurant.

Le directeur d'UFR remercie Mme ROSNOBLET pour ce compte rendu et regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion préalablement à la mise en place des BUT.

- **2.4 Réception chantiers - 9 Novembre 2021**

La réception des chantiers « accessibilité » et « rénovation des pierres de façade » est prévue le 9 novembre.

- **2.5 Vingt ans du master MIB - 9 Novembre**

Une journée de célébration des 20 ans du master MIB est prévue le 9 novembre.

- **2.6 Journée des masters - 10 Novembre**

Comme chaque année, la journée des masters sera organisée le 10 novembre. Le directeur d'UFR remercie M. Bellenger pour cette organisation.

- **2.7 Recrutement d'un.e PRAG**

La commission de sélection se réunira le 29 novembre pour l'étude des dossiers des candidats et le 10 décembre pour l'audition des candidats présélectionnés. Il s'agit d'un recrutement définitif sur le poste libéré par Claire OLIVE, suite à une nomination provisoire en affectation académique en 2021.2022.

- **2.8 Elections partielles dans les départements (30 Novembre)**

Des élections partielles sont organisées dans les départements, dans les collèges suivants :

- Département Licence :
 - BIATSS - 1 siège

- Département SAVAN :
 - BIATSS - 1 siège
 - étudiants de M1 - 1 siège titulaire / 1 siège suppléant
 - étudiants de M2 - 1 siège titulaire / 1 siège suppléant

- Département ETEC :
 - enseignants-chercheurs (collège A) - 1 siège
 - Étudiants - 5 sièges
 - BIATSS – 1 siège

- **2.9 Elections à la CPE (9 Décembre)**

Ce scrutin concerne les personnels BIATSS.

- **2.10 Clôture budgétaire**

Saisie des bons de commande à l'antenne financière: le 10.11

Réception des factures : le 15.12

Réalisation des services faits : le 16.12

Engagement des missions : le 02.12, au-delà remboursées en 2022

3. Questions financières

3.1 Vote du budget 2022

Le directeur d'UFR explique que ce budget a été élaboré conformément aux orientations budgétaires votées lors de la dernière réunion du conseil et invite Mme Casas à présenter le détail.

Mme CASAS précise que l'enveloppe destinée aux unités de recherche a été augmentée de 11624 € : les laboratoires impactés par cette hausse sont les UMR Agroécologie et Biogéosciences, ainsi que l'OSU THETA.

Au titre de la formation continue, 237 000 € de recettes prévisionnelles sont inscrites, contre 131 000 € l'année précédente. A partir de 2022, 80% des crédits seront ouverts dès le budget initial, contre 70% précédemment, soit 191358 €. Comme cela a été voté au dernier conseil, l'UFR prélève désormais 19% sur les recettes de formation continue de toutes les formations concernées, soit 36000 € environ, pour répondre à des appels à projets pédagogiques internes à l'UFR. Les filières peuvent avoir quatre budgets différents : apprentissage public, apprentissage privé, formation continue individuelle, formation continue financée par l'employeur.

Une autre nouveauté est l'inscription de 7600 € pour les vacataires de loge qui, jusqu'à présent, étaient pris en charge par le pôle patrimoine. Ce dernier virera les crédits nécessaires à l'UFR.

Les autres recettes concernent les conventions RITM, 14 000 € de CUFGA (ex taxe d'apprentissage) et peut-être la vente d'un véhicule.

Unanimité (29 pour)

3.2 Vote du budget de reprogrammation 2021

Mme Casas explique qu'il s'agit d'ouvrir dès le BI des crédits non consommés en 2021 sur conventions de recherche pluriannuelles, ce qui évite d'attendre les reports en avril. Ce point a été vu avec tous les porteurs de projets.

Unanimité (29 pour)

3.3 Sortie d'inventaire

Une demande de sortie d'inventaire est présentée par l'UMR Biogéosciences pour un thermocycleur financé par le conseil régional de Bourgogne, numéro de série DY004456, d'une valeur d'achat de 10156.80 € HT. Il est destiné à la destruction.

Unanimité (29 pour)

4 Questions pédagogiques

- Compte rendu de la commission de l'enseignement du 26.10.2021

4.1 Fiche filière du Master de microbiologie FORTHEM

Le directeur d'UFR invite Mme WEIDMANN, co-porteuse du projet avec M. REDECKER, à le présenter. Mme WEIDMANN apporte les précisions suivantes :

Volonté de créer un master en microbiologie, à l'échelle du grand campus, voire de l'UFC, porté par l'UFR SVTE, à l'intérieur de la mention biologie-santé.

Objectif : former des étudiant-e-s en microbiologie dans les domaines moléculaires, physiologie microbienne, biotechnologies, écologie microbienne.

Accent mis sur l'application dans l'industrie, les biotechnologies, la médecine.

Double lieu d'enseignement et double diplôme : uB et université de Mayence, master international en anglais

Master recherche à vocation de poursuite vers la thèse

16 places, critères d'admission : volonté de faire de la recherche, niveau B2 en anglais, avoir validé une UE en microbiologie, résultats et lettre de motivation.

M1 : S1 à Mayence avec 3 UE dont 2 obligatoires, S2 à l'uB avec 4 UE obligatoires

M2 : uniquement séminaires et stages, 2 UE à Dijon et 2 à Mayence. 2x4 semaines de stage, dans le même laboratoire ou pas. S4 : stage de 5/6 mois, en recherche académique ou appliquée.

Maquette totale : 60 CM, 87 TD, 60 TP, 90 h non en face à face

Souhait de non compensation entre UE par semestre.

Inscription à l'uB et paiement d'un droit à l'université de Mayence qui donne accès aux transports.

Système de conversion des notes établi pour tenir compte des différences de notation.

Le directeur d'UFR précise qu'il convient de définir les UE fondamentales si une non compensation est souhaitée car elle ne peut être totale, et de veiller à l'absence de surcoût, par des mutualisations mais sans redondance par rapport à des filières déjà existantes.

Mme WEIDMANN explique avoir eu un accord de l'uB sur un dépassement dans la limite de 50 heures. Il faudra que le master bénéficie également de crédits de fonctionnement et de bourses de mobilité.

M.RIALLAND souligne que si les 2x4 semaines en laboratoire s'ajoutent aux 6 mois de stage, la durée maximum de 6 mois de stage par an sera dépassée.

Le directeur d'UFR propose d'émettre un avis favorable sur l'ouverture de ce nouveau master, avec les observations suivantes:

Demande de non compensation entre UE et entre semestres : nécessité de définir les UE fondamentales

Nécessité de vérifier la durée maximale possible d'un stage

Coût de 60 CM, 87 TD et 60 TP à financer par l'UFR, l'uB ou *via* des mutualisations sans qu'il y ait de redondances par rapport aux filières déjà existantes

Voir avec la VP concernée si nécessité d'un nouvel arrêté d'accréditation pour la mention biologie- santé

27 pour, 2 abstentions

4.2 Capacité d'accueil en L1 SVTE et L1 LAS

L1 SVTE (portail) : maintien de la capacité d'accueil de l'année précédente: 360 néo entrants, 140 redoublements/réorientations

M.CHERKAOUI précise que tous les candidats ont eu une proposition, contrairement à la L1 LAS.

Le directeur d'UFR précise que la commission de l'enseignement a fait le choix d'un maintien de la capacité d'accueil. A la réunion du conseil du département licence, il y avait peu de monde et personne n'était pour une modification.

L1 LAS: capacité fixée à 50 néo entrants (45 l'année précédente +5)

M.DER demande pourquoi la capacité d'accueil est passée de 76 à 45.

M.RIALLAND explique qu'il y avait moins de 50 étudiants en fin d'année car un certain nombre avait demandé à basculer en L1 SVTE classique en cours d'année. Ceci est peut-être lié au fait que la LAS est très chargée en enseignements.

Le directeur d'UFR confirme qu'avec 76 inscrits, il a fallu créer un groupe de plus, presque pour rien.

La capacité d'accueil en L1 est ainsi votée :

L1 SVTE (portail) : 360 néo entrants, 140 redoublements/réorientations

L1 LAS: capacité fixée à 50 néo entrants

27 pour, 2 abstentions

4.3 Capacité d'accueil et critères de sélection en M1

M.RIALLAND fait une brève présentation et mentionne que le master Forthem a été ajouté.

M.MANIERE suggère un dispositif comme Parcoursup, avec le rang du dernier admis.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'admission en M1 sont mis au vote :

27 pour, 2 abstentions

4.4 Information sur les modifications du référentiel des études

M.RIALLAND présente les principales modifications :

- La compensation s'opère entre les UE d'un même semestre sauf, de manière exceptionnelle, s'agissant d'une UE fondamentale, mention contraire de la fiche filière lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation ;
- Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche. Remplacé par : Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première demi-heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche. Cette durée peut être réduite à un quart d'heure, si la durée de l'épreuve n'excède pas une heure.
- L'assiduité est vérifiée dans la limite des capacités de vérification.
- La convocation aux épreuves (écrites et orales) est opérée exclusivement par voie d'affichage officiel sous panneau (affichage « papier »), avec indication de la date, de l'heure et du lieu de l'épreuve. Elle doit également faire l'objet d'une publication sur d'autres supports, la référence restant l'affichage papier.

4.5 Validation des éléments du socle disciplinaire, des volumes horaires des modules et de la durée des créneaux d'enseignements dans le cadre de l'Arrêté Licence

Le directeur d'UFR rappelle que la future offre de formation sera effective en septembre 2024, la

préparation devant être achevée en janvier 2023.

M. RIALLAND explique que l'objectif de l'arrêté licence est d'avoir un parcours un peu à la carte. Un groupe de travail interne à l'UFR est en place pour structurer cette nouvelle offre.

MM. FAIVRE et RIALLAND expliquent que l'idée n'est pas de supprimer ou de réduire des TP en licence, mais de les répartir différemment dans le temps, car le taux de réussite L1/L2 est inférieur à 50%. Il paraît plus pertinent de conserver le potentiel humain et financier pour les autres années de licence.

M. KRYPIEC pense que la baisse des TP en L1 peut être compensée par un accompagnement personnalisé des étudiants.

MM. FAIVRE et RIALLAND rappellent que l'UFR SVTE est l'une des seules UFR à mettre en place le contrat de réussite pédagogique étudiante. Un enseignant référent est attribué à un groupe TD pour accompagner au mieux les étudiants, et ce en L1 et L2.

M. KRYPIEC souhaiterait qu'un bilan sur ce dispositif soit réalisé.

Le directeur d'UFR souhaiterait la présence d'étudiants au sein du groupe de travail sur l'arrêté licence.

Mme LELOUP, suite à une remarque émise lors de la commission de l'enseignement, insiste sur le fait que la suppression des TP devra concerner toutes les disciplines, aucune n'ayant plus de besoins de TP que les autres. Cette suppression des TP va obliger à revoir ses cours, donc cette contrainte doit s'appliquer à tous.

Le directeur d'UFR souhaite que les premiers éléments ci-dessous soient soumis au vote du conseil, étant précisé que ce pourrait être modifié ultérieurement. A ce stade, c'est un accord sur la poursuite de la réflexion en ce sens qui est demandé au conseil.

Semestre 1 : socle disciplinaire avec 5 modules disciplinaires d'environ 40 heures sans TP et un bloc transversal avec des TP seulement pour les modules « pratiques de laboratoire et de terrain ».

Semestres 2 à 6: modules de 25 heures, limitation des TP.

Proposition d'enseignements d'1 h 30 mn (et multiples) pour tous les enseignements de Licence et Master. Des simulations sont à prévoir avant prise de décision.

Pour obtenir la licence avec une coloration thématique donnée, il faudra acquérir 130 à 140 crédits ECTS étiquetés d'une discipline. La liste de modules étiquetés pour une discipline donnée sera plus large que des modules relevant de cette simple discipline.

26 pour, 2 abstentions

5. Questions relatives aux ressources humaines

- Ouverture d'un poste BIATSS au concours en 2022

Il s'agit de l'ouverture au concours interne, BAP A, expérimentation et production végétales, du poste d'ATRF pour les serres en 2022.

Mme GAETAN souhaite savoir si les missions contenues dans la fiche de poste ont été revues

à la baisse, puisque ce ne sera pas un poste de technicien.

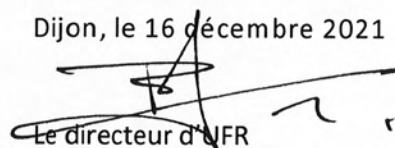
Le directeur d'UFR rappelle que la requalification a été refusée par la gouvernance et qu'il est apparu préférable d'accepter une publication à concours en catégorie C, au vu notamment de l'ancienneté du contractuel. La directrice des serres devra modifier la fiche de poste en conséquence.

Unanimité (26 pour)

6. Questions diverses

Information de M. Pellenard sur la demande du proviseur du lycée Charles de Gaulle d'organiser un forum post-bac avec des représentants étudiants de l'UFR SVTE.

Dijon, le 16 décembre 2021



Le directeur d'UFR

Bruno FAIVRE